

**Augustin de Romanet**  
Administrateur Référent de SCOR SE  
Président du Comité des Rémunérations et des Nominations de SCOR SE  
99 rue du Bac – 75007 Paris

**Madame Catherine Berjal**  
CIAM  
72 boulevard Haussmann  
75008 Paris

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Madame la Présidente,

Votre lettre du 26 septembre 2018 m'est bien parvenue.

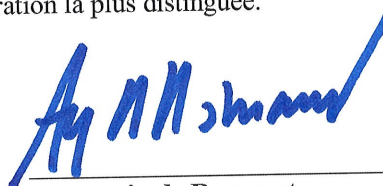
Je vous confirme la réponse qui vous a déjà été apportée par le Président et Directeur général de SCOR SE dans sa lettre du 21 septembre 2018 et vous rappelle que SCOR SE n'a pas vocation à commenter des informations publiées par la presse, et ce d'autant plus lorsqu'elles sont erronées. Ainsi qu'il vous l'a été indiqué, les membres du Comité Exécutif de SCOR SE ont pris position, après mûre réflexion et de manière unanime, contre la proposition de Covéa, dont l'ensemble des termes et conditions étaient détaillés dans sa lettre du 24 août 2018. Les membres du Comité Exécutif ont ensuite présenté et expliqué, en détail, leur position au Conseil d'administration de SCOR SE du 30 août 2018. Ils n'ont pas pris l'engagement de démissionner en cas de réalisation d'une offre potentielle de COVEA.

Vous visez par ailleurs dans votre lettre les éléments de rémunération attribuables en cas de révocation ou de démission des membres du Comité Exécutif de SCOR SE à la suite d'un changement de contrôle de SCOR SE. Ces éléments de rémunération ont été dûment approuvés par les organes sociaux de SCOR SE, dans les conditions prévues par la loi et les meilleures pratiques de gouvernance et font l'objet, chaque année, d'une information exhaustive dans le document de référence de SCOR SE.

Enfin, contrairement à ce que vous avancez, l'intérêt social de SCOR SE, conformément au droit français des sociétés, comprend mais ne s'arrête pas aux seuls intérêts de ses actionnaires.

SCOR SE est particulièrement attachée au strict respect des règles légales et de bonne gouvernance, qui ont été en tout point respectées à l'occasion de l'examen détaillé, approfondi et objectif de la proposition de COVEA en date du 24 août 2018 d'ouvrir des négociations en vue d'une offre potentielle.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.



---

**Augustin de Romanet**  
Administrateur Référent de SCOR SE  
Président du Comité des  
Rémunérations et des Nominations de  
SCOR SE

*Copie au Président et Directeur général et aux membres du Conseil d'administration de SCOR SE*